Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le 16/12/2025
ID : 974-249740093-20251211-2025_C_210-DE

ESQUISSE du 17/09/2025

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE SAINT-BENOIT

Lieudit : "Abondance"

Section AY n°97

Projet de construction d'une station de potabilisation et d'un réservoir de stockage

Echelle 1/500e

LEGENDE

- *Limite d'acquisition superposée par rapport au cadastre*
- *Application cadastrale*
- *Emprise travaux*
- *Emprise de la voirie*
- *Occupation temporaire SAB + Fermier*
- *Occupation temporaire SAB*
- *Zone d'acquisition complémentaire*

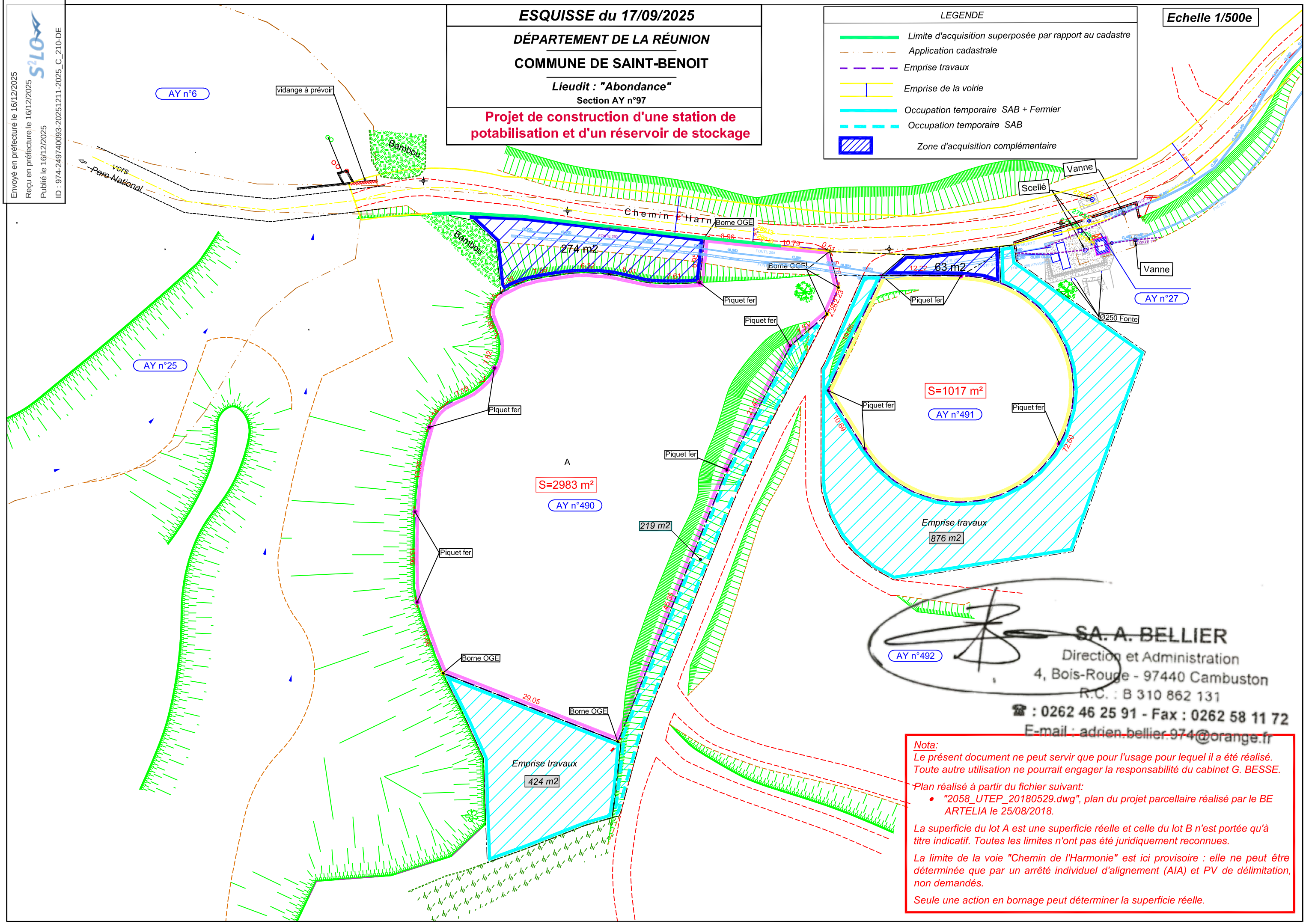

SA. A. BELLIER
Direction et Administration
4, Bois-Rouge - 97440 Cambuston
R.C. : B 310 862 131
☎ : 0262 46 25 91 - Fax : 0262 58 11 72
E-mail : adrien.bellier.974@orange.fr

Nota:
Le présent document ne peut servir que pour l'usage pour lequel il a été réalisé. Toute autre utilisation ne pourrait engager la responsabilité du cabinet G. BESSE.

Plan réalisé à partir du fichier suivant:

- *"2058_UTEP_20180529.dwg", plan du projet parcellaire réalisé par le BE ARTELIA le 25/08/2018.*

La superficie du lot A est une superficie réelle et celle du lot B n'est portée qu'à titre indicatif. Toutes les limites n'ont pas été juridiquement reconnues.

La limite de la voie "Chemin de l'Harmonie" est ici provisoire : elle ne peut être déterminée que par un arrêté individuel d'alignement (AIA) et PV de délimitation, non demandés.

Seule une action en bornage peut déterminer la superficie réelle.